



PREFECTURE REGION MARTINIQUE

Arrêté n ° 2012305-0014

**signé par Directeur Centre Pénitentiaire DUCOS
le 31 Octobre 2012**

**PREFECTURE MARTINIQUE
DALI
DIRECTION SECRETARIAT**

Décision de subdélégation de signature du
directeur de l'administration pénitentiaire



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE L'OUTRE-MER
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS
REFERENCE : 151/S/EG/ - T 1 -

DECISION

Le Directeur du Centre Pénitentiaire de DUCOS

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires du Ministère de la Justice et de leurs délégués, et notamment son annexe D ;

Vu le décret du 02 mars 2011 nommant Monsieur Laurent PREVOST, Préfet de la Région Martinique, Préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2008 du Ministère de la Justice nommant Monsieur Jean Jacques PAIRRAUD chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos ;

Vu l'arrêté préfectoral n°11-01463 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques PAIRRAUD ;



DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement, les compétences déléguées à Monsieur Jean Jacques PAIRRAUD par l'arrêté préfectoral sus-visé du 02 mai 2011 sont subdéléguées à :

Monsieur Mohamed SEBA, directeur-adjoint
ou à défaut,

Monsieur Monsieur Marcel REME, directeur-adjoint.
ou à défaut,

Monsieur Emile GLISSANT, attaché principal d'administration et d'intendance

Article 2 :

Copie de la présente revêtue de la signature des fonctionnaires ci-dessus désignés est adressée à Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Martinique.

Fait à Ducos le, 31 octobre 2012

Le Directeur,

J.J. PAIRRAUD



Signatures de :

Monsieur PAIRRAUD

Monsieur SEBA

Monsieur REME

Monsieur GLISSANT